



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

Stratégie de développement durable

Rapport annuel 2019-2020

Canada

Message du premier dirigeant

C'est avec plaisir que je présente ce rapport annuel sur les réalisations de la Commission de la capitale nationale (CCN) liées à sa Stratégie de développement durable, car je suis fier de ce qu'il révèle.

À titre d'intendante des biens et des terrains fédéraux de la région de la capitale nationale, la CCN est responsable de la protection et de la conservation du patrimoine naturel et bâti qui s'y trouve. Planificatrice en chef de ces biens et terrains, elle cherche à accroître leur résilience aux changements climatiques et aux conditions météorologiques extrêmes, tout en continuant de mettre en œuvre des projets et des initiatives qui contribuent à la santé et au bien-être du million et plus d'habitants de la région.

Tous ces travaux sont réalisés conformément à la Stratégie fédérale de développement durable du Canada. En effet, à compter de décembre 2020, la CCN commencera à contribuer à la stratégie fédérale et à rendre compte au Parlement de ses progrès par rapport aux objectifs de celle-ci, comme sont tenues de le faire les entités désignées en vertu de la *Loi fédérale sur le développement durable*.

Le présent rapport relate les progrès réels et mesurables accomplis par la CCN au chapitre du développement durable. Par exemple, la CCN a réduit ses émissions de gaz à effet de serre, et elle a établi des projections quant aux changements climatiques qui surviendront dans la région de la capitale nationale; ces projections constituent d'ailleurs l'un des nombreux projets de recherche qui serviront à l'élaboration de politiques plus judicieuses et efficaces au cours des prochaines années.

Par ailleurs, les travaux de décontamination et de restauration de l'île Victoria — lieu de grande importance pour les Nations autochtones de la région de la capitale nationale — se poursuivent, tout comme les travaux de restauration d'autres berges de la capitale. En outre, les terres de la CCN servent de plus en plus à la production locale d'aliments, ce qui contribue à accroître la sécurité alimentaire. Enfin, Rideau Hall se verra doter du premier bâtiment à usage de bureaux certifié Maison Passive du portefeuille fédéral.

Au cours des 18 mois qui se sont écoulés depuis que la CCN a adopté sa Stratégie de développement durable, l'organisation a fait des progrès tangibles vers la réalisation de 31 des 36 mesures et relativement à 62 des 76 indicateurs établis dans la stratégie. À un moment où nous observons, avec un tout nouveau regard, à quel point les espaces verts de la CCN sont importants, cette intendance dynamique est plus vitale que jamais. Et elle est gouvernée par le même engagement qui imprègne la culture de la CCN en matière de responsabilisation, de collaboration, de participation du public et de leadership.

Je tiens à remercier le personnel de la CCN, ainsi que nos partenaires et les intervenants qui travaillent avec nous aux réussites dont il est question dans ce rapport. Ensemble, nous veillons à ce que ceux et celles qui nous suivront héritent d'une région de la capitale plus forte, plus saine, plus verte et plus résiliente, d'un trésor naturel qui inspirera les générations futures de Canadiens et de Canadiennes.

Le premier dirigeant,



Tobi Nussbaum



Introduction

La [Stratégie de développement durable \(SDD\) 2018-2023](#) de la [Commission de la capitale nationale \(CCN\)](#) présente le rôle de la CCN dans la création d'une région de la capitale nationale plus durable, et elle vise à démontrer le leadership de la société d'État à cet égard et à promouvoir la collaboration des intervenants régionaux. Même si la stratégie a une portée régionale et qu'elle a été élaborée avec l'apport du personnel de la CCN, des intervenants et du grand public, elle suit aussi la structure de la Stratégie fédérale de développement durable et s'harmonise avec la Stratégie pour un gouvernement vert et les objectifs de développement durable des Nations Unies.

Il s'agit du deuxième rapport annuel de la Stratégie de développement durable 2018-2023. Ce rapport présente les progrès réalisés par la CCN depuis le lancement de la stratégie, de même que les mesures précises et les partenariats établis au cours de l'exercice 2019-2020. Il offre aussi un aperçu des projets à venir et des défis à relever.



Avancées concernant la Stratégie fédérale de développement durable

La Stratégie fédérale de développement durable définit les priorités du gouvernement du Canada en matière de développement durable et décrit comment le Canada contribuera aux objectifs environnementaux du Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030. La *Loi fédérale sur le développement durable* constitue le cadre juridique de la Stratégie et impose la mise à jour de celle-ci tous les trois ans afin qu'elle reflète les nouvelles priorités fédérales. La Stratégie fédérale de développement durable 2019 à 2022 comprend 13 objectifs à long terme ambitieux, des cibles à moyen terme et des jalons à court terme, ainsi que des mesures pour les atteindre.

La Stratégie pour un gouvernement vert, dirigée par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, décrit les mesures précises que prendront les ministères et organismes fédéraux pour décarboniser et écologiser leurs opérations et les rendre résilientes aux changements climatiques.

La CCN a choisi volontairement d'harmoniser sa Stratégie de développement durable 2018-2023 avec la Stratégie fédérale de développement durable 2016-2019. Depuis le lancement de cette stratégie en 2018, la *Loi fédérale sur le développement durable* a été modifiée, et la CCN y a été ajoutée comme entité désignée. Ce changement, qui entrera en vigueur le 1^{er} décembre 2020, signifie que la CCN sera légalement tenue de contribuer à la prochaine version de la Stratégie fédérale de développement durable et aux suivantes, et de rendre compte de ses progrès relativement aux objectifs. La prochaine version de la stratégie fédérale devrait viser la période de 2022 à 2025. Ainsi, la CCN devra déposer sa Stratégie de développement durable devant le Parlement en 2023 et commencer à rendre compte de ses progrès à l'égard de celle-ci en 2024.

En prévision de ces exigences à venir, la CCN est à examiner la Stratégie de développement durable 2018-2023 pour déterminer si des modifications doivent y être apportées pour qu'elle s'harmonise davantage avec la Stratégie fédérale de développement durable 2019 à 2022 et la Stratégie pour un gouvernement vert.

Priorités

La CCN reconnaît la nature multisectorielle des questions environnementales et leur incidence sur le bien-être des Canadiens. Les deux priorités de la Stratégie de développement durable mettent en évidence l'importance de la collaboration pour assurer un avenir durable à l'ensemble de la population canadienne.

Partenariats pour une région durable

En mettant en œuvre sa stratégie de développement durable, la CCN agira à titre de chef de file, conjointement avec ses partenaires régionaux, qui comprennent les trois ordres de gouvernement, des organisations non gouvernementales (ONG), des groupes communautaires, le milieu des affaires, les locataires de la CCN et le grand public, pour bâtir une région de la capitale plus durable.

Améliorer l'environnement bâti pour favoriser la santé humaine

L'interaction entre environnement bâti et environnement naturel peut avoir des effets sur les résultats en matière sociale et de santé. Étant propriétaire et intendante de plus de 10 p. 100 des terrains de la région de la capitale nationale, la CCN a un rôle à jouer dans l'amélioration du bien-être des résidants et des visiteurs de la région. Par son mandat, elle peut influencer sur plusieurs déterminants de la santé humaine, dont l'accès à la nature, la qualité de l'environnement bâti, les éléments esthétiques, les options de transport, l'accessibilité physique, l'accès à des aliments sains, la protection contre les substances toxiques et les phénomènes météorologiques extrêmes.



Importance des partenariats

L'un des principes directeurs de la CCN consiste à ajouter de la valeur en tant que partenaire avec les intervenants, le public et tous les ordres de gouvernement, afin de créer des legs durables. La Stratégie de développement durable 2018-2023 est fondée sur l'établissement et le maintien de partenariats pouvant renforcer la capacité collective de créer une région de la capitale nationale durable. La CCN accorde une grande valeur à ses relations avec les intervenants, les Autochtones, le public et les différents ordres de gouvernement pour atteindre ses objectifs. Voici quelques-uns des partenariats qui ont été établis ou qui étaient en cours en 2019-2020.

- La CCN s'est associée avec la Ville d'Ottawa et CBCL Limited pour obtenir et analyser des projections précises des changements climatiques dans la région de la capitale nationale. Ce partenariat réussi a mené à la production d'un rapport public détaillé qui permettra à tous les intervenants de la région de la capitale nationale de mieux évaluer les risques qui pourraient être associés aux changements climatiques, y compris les risques économiques, écologiques et liés à la santé et à la sécurité.
- La CCN a collaboré avec l'Université d'Ottawa pour recenser les pesticides utilisés sur ses terrains. Des étudiants ont aidé à la collecte de données qui serviront à la révision de la politique de la CCN sur les pesticides.
- En partenariat avec la Ville d'Ottawa et la Ville de Gatineau, et avec l'expertise de l'Université du Vermont, la CCN a évalué le couvert forestier de la région de la capitale nationale. Le rapport public issu de l'évaluation fournit de l'information essentielle pour aider les partenaires, les intervenants, de même que les citoyens à prendre des décisions qui contribueront à créer une région plus verte et plus viable. Cette information servira aussi à l'élaboration d'une stratégie sur les forêts pour les terrains de la CCN. La publication du rapport a eu lieu le 25 septembre 2019 dans le cadre des activités d'Arbres Canada entourant la Journée nationale de l'arbre.
- La CCN a établi un partenariat de trois ans avec le collège La Cité dans le but d'améliorer la santé des forêts sur ses terrains et de développer l'expertise des étudiants en foresterie. Les étudiants sont responsables de la plantation, de l'entretien, de l'émondage et de la surveillance des peuplements d'arbres, ainsi que de la détection des maladies et des insectes nuisibles.
- En vue d'établir des lignes directrices de conception de bâtiments favorables aux oiseaux, la CCN a travaillé avec Ailes en sûreté Ottawa et FLAP Canada, qui lui ont fourni une expertise très utile sur la réduction des collisions d'oiseaux avec les structures de verre des immeubles. Ces partenariats en cours aident la CCN à évaluer et à atténuer le risque que peuvent présenter pour les oiseaux ses immeubles et d'autres immeubles devant faire l'objet d'approbations de sa part.
- Le Programme de science citoyenne au parc de la Gatineau a été élaboré et mis en œuvre en 2018 en collaboration avec les Amis du parc de la Gatineau pour y surveiller la biodiversité. Les projets en cours comptent notamment des programmes de surveillance du plongeon huard, du monarque et de diverses espèces de grenouilles et de crapauds, un projet de contrôle des espèces envahissantes et un inventaire hivernal des traces d'animaux. Grâce à ce programme, plus de 70 bénévoles, en 2019-2020, ont utilisé des protocoles scientifiques reconnus et fourni des données utiles qui aideront des gestionnaires et des biologistes à améliorer l'intégrité écologique du parc de la Gatineau.





Sous les projecteurs

Changements climatiques

La CCN s'est associée avec la Ville d'Ottawa et a embauché CBCL Limited pour établir un ensemble de projections détaillées des changements climatiques pour les 80 prochaines années. Les projections climatiques font appel à la science du climat et à la modélisation climatique pour prédire les changements à venir dans les températures, les précipitations, les vents et les événements extrêmes. La CCN et la Ville d'Ottawa ont collaboré avec la Ville de Gatineau, Services publics et Approvisionnement Canada et le Centre canadien des services climatiques d'Environnement et Changement climatique Canada, qui a fourni la plus grande partie des données ayant servi au projet.

Le rapport présente des projections pour 178 indices regroupés selon les paramètres suivants : températures, précipitations, humidité, vents et événements. Les indices comprennent les températures les plus chaudes de l'année, le nombre de journées chaudes, la plage de température saisonnière, le nombre de cycles de gel et de dégel, les précipitations annuelles totales, les précipitations mensuelles totales, les pluies hivernales, la durée de la couverture neigeuse, la vitesse moyenne mensuelle des vents, etc. Pour chaque indice, les données fournies permettent de représenter les changements prévus pour trois périodes, soit les années 2030, 2050 et 2080, ainsi que pour deux scénarios concernant les gaz à effet de serre, soit un niveau modéré et un niveau élevé.

Les indices ont été choisis pour permettre de planifier l'adaptation dans différents secteurs, dont les suivants :

- les infrastructures, comme les bâtiments, les ponts et les routes;
- la gestion des terrains, la mise en valeur immobilière et l'urbanisme;
- les interventions d'urgence et la santé publique;
- l'agriculture;
- les activités récréatives et le tourisme;
- les services d'eau, gérés principalement par la Ville d'Ottawa.

Ces projections climatiques serviront de base aux prochaines étapes du projet, qui consisteront à réaliser une évaluation des risques climatiques liés aux biens et aux programmes de la CCN et à créer un plan d'adaptation et de résilience, lequel contribuera à maximiser la résilience des infrastructures bâties et des biens naturels et à favoriser la santé humaine.

La CCN et la Ville d'Ottawa sont fières d'avoir rendu publics les résultats du projet. Pour en apprendre davantage sur le sujet et lire le rapport, visitez la page Web sur les changements climatiques de la CCN.

Île Victoria

L'île Victoria, ou *Kabeshinân Minitig*, se trouve à la confluence des rivières Gatineau, Rideau et des Outaouais sur les terres traditionnelles de la Nation algonquine anishinabée. Elle revêt une signification particulière pour cette nation, ayant constitué au fil de son histoire un lieu de rencontre pour le commerce, les échanges culturels et les rituels spirituels. Ainsi, le [Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067](#) prévoit l'élaboration d'un plan directeur pour préserver et animer le patrimoine naturel et culturel de l'île sous la supervision d'aînés et de représentants de la Nation algonquine anishinabée.

L'île Victoria ayant connu de nombreuses années d'activité industrielle au 19^e siècle et au début du 20^e siècle, des études environnementales récentes ont révélé que le sol y était fortement contaminé, notamment par des métaux, des hydrocarbures aromatiques polycycliques et des hydrocarbures pétroliers, dont les niveaux présentent des risques inacceptables pour la santé humaine et l'environnement. Il a fallu fermer complètement l'accès à l'île à la fin de 2018 pour effectuer les travaux de décontamination, en vue de pouvoir le rouvrir sans risque pour le public.

Les premiers travaux de décontamination ont débuté à l'automne 2019, et une grande partie de ceux-ci s'est terminée en mars 2020. Environ 13 000 tonnes métriques de sol contaminé, débris, déchets et bouteilles à gaz comprimé ont été retirées du ravin situé du côté sud de l'île. Le projet était très complexe, car l'excavation devait être effectuée de manière précise pour veiller à ce que les importantes ressources archéologiques présentes puissent être identifiées et protégées. Il a aussi fallu retirer avec soin les dangereuses bouteilles à gaz comprimé et les infrastructures. Le sol contaminé a été retiré jusqu'au fond rocheux non contaminé ou recouvert de sol propre.

La CCN planifie actuellement les deuxième et troisième phases des travaux, qui comprendront l'enlèvement ou le recouvrement du sol contaminé dans certaines zones. La décontamination, y compris la plantation de végétaux et la restauration écologique, devrait être terminée d'ici 2025. À ce moment, l'île Victoria sera de nouveau un endroit sûr où l'on pourra poursuivre les traditions autochtones et apprendre sur celles-ci.



Progrès réalisés en 2019-2020

La stratégie est en vigueur depuis moins de deux ans, mais des progrès ont déjà été réalisés vers l'atteinte de plusieurs cibles. En mars 2020, la CCN avait fait des progrès sur 31 des 36 mesures et sur 62 des 76 indicateurs. Pour 12 indicateurs, les travaux ont débuté, mais des problèmes sont survenus et ont entraîné le report de la date d'échéance du projet ou rendront difficile l'atteinte de la cible. À l'heure actuelle, on prévoit qu'une seule cible ne sera pas atteinte à la fin des cinq ans de la stratégie. Les travaux n'ont pas encore commencé pour 14 des 76 indicateurs.

Les tableaux qui suivent présentent les renseignements sur les progrès réalisés durant l'exercice 2019-2020. De nombreux travaux sont déjà prévus pour 2020-2021, et les renseignements disponibles sur ceux-ci sont aussi fournis.



Les principes

Collaboration

ENGAGEMENTS	MESURES PRISES EN 2019-2020
Travailler avec les municipalités régionales, les gouvernements provinciaux et fédéral, les universités, les peuples autochtones et les organisations non gouvernementales afin de définir les intérêts communs et de mobiliser des ressources en vue de projets.	La CCN a tenu plusieurs consultations auprès de ses partenaires régionaux. Par exemple, elle a travaillé avec la Ville d'Ottawa et la Ville de Gatineau, Environnement et Changement climatique Canada, la Société pour la nature et les parcs du Canada, Arbres Canada, Ailes en sûreté Ottawa, FLAP Canada et l'Université d'Ottawa. Ensemble, la CCN et ces organisations ont fait progresser des travaux dans plusieurs domaines, dont les projections climatiques de la région de la capitale nationale, les arbres en milieu urbain, la gestion des forêts, le design de bâtiments favorables aux oiseaux et l'usage des pesticides.
Établir des relations et maintenir un dialogue permanent avec les peuples autochtones.	La CCN et les communautés algonquines de Kitigan Zibi et de Pikwakanagan ont un dialogue continu sur plusieurs projets et plans, notamment le Plan directeur du parc de la Gatineau, le projet Bâtir LeBreton et la Stratégie sur les forêts de la CCN. Des représentants de la CCN ont participé, en tant qu'observateurs, à une réunion extraordinaire de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies concernant la participation des peuples autochtones à la conservation.

Leadership

ENGAGEMENTS	MESURES PRISES EN 2019-2020
Définir les sources de financement pour la mise en œuvre de cette stratégie, y compris un fonds vert et des partenariats d'entreprise.	La CCN a amorcé des discussions concernant l'élaboration d'un cadre de collaboration et de philanthropie avec des contributeurs financiers potentiels.
Organiser un atelier régional annuel sur la durabilité.	Un atelier régional annuel sur la durabilité devait avoir lieu en avril 2020 pour discuter des projections climatiques récemment obtenues (voir la mesure 1.4) et cerner les possibles projets conjoints visant à accroître l'adaptation et la résilience de la région de la capitale nationale. L'atelier a été reporté.
Diriger par l'exemple, en appliquant des pratiques exemplaires de développement durable et de protection du patrimoine, notamment en incitant ses partenaires à faire de même dans le cadre de ses fonctions liées aux approbations fédérales.	En 2019-2020, la CCN a commencé trois projets pour lesquels on utilisera des normes de consommation énergétique nette zéro et de bâtiment passif, soit les bureaux de la CCN à Rideau Hall, le bâtiment de service, d'entreposage et d'entretien de Rideau Hall et le pavillon de la plage Westboro. Elle a aussi appliqué et intégré des pratiques exemplaires en matière de durabilité et de conservation du patrimoine lors d'un projet d'amélioration de l'enveloppe du bâtiment à l'une des résidences officielles. Dans le cadre du processus d'approbation fédérale de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières, la CCN travaille avec les promoteurs et ses partenaires fédéraux pour améliorer le patrimoine, la durabilité et la santé humaine dans la région de la capitale nationale.

Participation du public

ENGAGEMENTS	MESURES PRISES EN 2019-2020
Créer une plateforme pour recueillir des commentaires sur la stratégie en tout temps, et aller à la rencontre du public, au moyen d'un processus de consultation, tous les trois ans.	Environ 70 personnes et organisations se sont inscrites pour recevoir l'infolettre sur la Stratégie de développement durable de la CCN. La première infolettre a été envoyée en juillet 2019 et présentait les deniers développements sur diverses mesures.
Utiliser le Labo d'urbanisme et les terrains de la CCN pour tenir des activités qui réunissent des partenaires internes et externes concernant l'engagement en faveur de l'environnement et le renforcement des capacités.	Le développement durable a été une fois de plus un thème marquant de la saison 2019-2020 du Labo d'urbanisme. Plus de 550 participants en personne et plus de 950 participants en ligne ont assisté aux séances suivantes : <ul style="list-style-type: none">• 6 septembre 2019 : Du point A au point B... intelligemment• 24 octobre 2019 : Champions nord-américains de la durabilité• 5 novembre 2019 : La recherche au parc de la Gatineau et dans la Ceinture de verdure• 20 novembre 2019 : De l'urbanisme inclusif• 22 janvier 2020 : Quand les villes s'adaptent aux extrêmes• 2 février 2020 : Race, culture et découpage urbain• 27 février 2020 : La planification à la colline du Parlement : un héritage• 3 mars 2020 : En bon voisinage avec la nature La CCN a collaboré avec la Commission canadienne pour l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) pour promouvoir les sujets du Labo d'urbanisme liés à la diversité, à l'inclusion et à la réconciliation.

Équité sociale

ENGAGEMENTS	MESURES PRISES EN 2019-2020
Mener une étude géospatiale tenant compte de la santé et du bien-être de la population et de l'équité sociale pour guider les plans, projets et programmes, nouveaux ou renouvelés, de la CCN.	Une étude de cartographie du profil socioéconomique a été réalisée dans le cadre de l'Étude des quartiers d'Ottawa. Les données ont été analysées et seront présentées au personnel de la CCN pour qu'il commence à l'intégrer aux plans, aux projets et aux programmes.
Réviser le processus de gestion de projet et les outils de priorisation pour y intégrer l'équité sociale.	Une révision du processus de gestion de projet a été amorcée, mais elle n'est pas encore terminée.
Fournir au personnel de la CCN de la formation sur la façon d'évaluer et d'améliorer l'équité sociale dans les plans, les projets et les programmes.	Un groupe de travail interne sur l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) a commencé à renforcer les capacités concernant l'apprentissage sur l'ACS+, son application et le suivi de son utilisation à la CCN. Ces travaux continus permettront de veiller à ce que le genre et d'autres aspects de l'équité soient pris en compte dans la gestion des biens de la CCN, notamment ceux qui contribuent à la santé et au bien-être et qui procurent des services écosystémiques importants.

Intégration du capital naturel dans la prise de décisions

ENGAGEMENTS	MESURES PRISES EN 2019-2020
Adopter une méthode de comptabilisation du capital naturel.	La CCN continue de participer aux consultations sur les Normes comptables pour le secteur public en ce qui a trait à la reconnaissance des biens naturels en tant qu'immobilisations corporelles. Elle examinera la possibilité d'évaluer les projets en tenant compte du capital naturel et les ressources nécessaires pour le faire.
Réviser le processus de gestion de projet et les outils de priorisation pour y intégrer les valeurs de capital naturel.	Une révision du processus de gestion de projet a été amorcée, mais elle n'est pas encore terminée.
Communiquer l'importance des services écosystémiques que procurent les espaces verts de la CCN, et fournir de la formation sur le capital naturel au personnel de la CCN.	La CCN continue d'informer le grand public sur l'importance de protéger les espaces verts et les habitats naturels pour préserver les services écosystémiques qu'ils procurent à la région de la capitale nationale et à ses résidents. Elle a aussi communiqué des messages sur l'importance de se tenir à distance des animaux sauvages et de ne pas les nourrir, de respecter l'éthique du plein air et de se protéger contre les tiques quand on emprunte les sentiers de randonnée.


Transparence et responsabilisation

ENGAGEMENTS	MESURES PRISES EN 2019-2020
Rendre compte des progrès réalisés au moyen du rapport annuel, du site Web et des comptes de médias sociaux de la CCN, et dans le cadre du processus de production de rapports de la <i>Loi fédérale sur le développement durable</i> .	La page du site Web de la CCN relative à sa stratégie de développement durable a été mise à jour pour inclure les renseignements sur les projets touchant les changements climatiques et la stratégie sur les forêts à venir. Plusieurs messages ont été publiés sur Facebook et Twitter pour rendre compte de divers aspects de la stratégie. La CCN devra rendre compte de ses résultats en vertu de la <i>Loi fédérale sur le développement durable</i> à compter de 2023-2024.
Remédier aux lacunes en apportant des changements aux plans de mise en œuvre de la Stratégie de développement durable, au besoin.	Même si la CCN devra contribuer à la prochaine Stratégie fédérale de développement durable pour le cycle 2022-2025, une évaluation financière et de faisabilité détaillée est en cours pour déterminer si la Stratégie de développement durable 2018-2023 de la CCN devrait être modifiée pour mieux s'harmoniser avec la Stratégie fédérale de développement durable 2019 à 2022.



Mesures et indicateurs

LÉGENDE







- Les travaux relatifs à cette mesure ont débuté; le projet est en voie d'être terminé à temps, et la cible, en voie d'être atteinte.
- Les travaux relatifs à cette mesure ont débuté, mais des problèmes sont survenus et ont entraîné le report de la date d'échéance du projet ou rendront difficile l'atteinte de la cible.
- La cible relative à cette mesure ne sera pas atteinte ou n'a pas été atteinte.
- Les travaux relatifs à cette mesure n'ont pas encore débuté.
-  Ce symbole identifie les mesures qui seront mises en œuvre en collaboration avec des partenaires régionaux.

MESURES	À QUOI RESSEMBLERA LA RÉUSSITE?	DATE LIMITE	ÉTAT	RÉSULTATS/COMMENTAIRES
---------	---------------------------------	-------------	------	------------------------





Objectif 1 : Mesure relative aux changements climatiques

1.1  Promouvoir le transport et la mobilité durables dans la région de la capitale nationale.	Le Plan stratégique du Sentier de la capitale a été renouvelé.	2019-2020	●	Le plan sera soumis à l'approbation du conseil d'administration de la CCN en octobre 2020 après une dernière consultation publique. Il fournira à la CCN et à ses partenaires municipaux de la région l'orientation stratégique pour la planification et l'intendance du Sentier de la capitale. Le plan constituera aussi le principal outil de référence de la CCN pour planifier et gérer le réseau du Sentier de la capitale.
	La politique sur les promenades a été renouvelée.	2020-2021	●	La CCN met actuellement à jour des politiques datant d'aussi loin que 1984, dans la perspective de plans fédéraux récents et de politiques de développement durable, ainsi que des stratégies de gestion et des tendances en matière de mobilité. Une version révisée de la politique sur l'utilisation des promenades devrait être soumise à l'approbation du conseil d'administration au début de 2021, après une consultation publique.
	La stratégie régionale de mobilité et de transport durables a été renouvelée.	2023-2024	●	La stratégie régionale de mobilité et de transport durables fournira une vision globale et commune, de même que des stratégies en matière de transport interprovincial durable d'ici 2050. En 2019-2020, une équipe d'experts-conseils a été engagée pour étudier les liens interprovinciaux et le transport durable, et elle produira son rapport au début de 2021.
1.2  Favoriser l'équilibre en ce qui a trait aux emplois, au logement et aux services, particulièrement dans les pôles d'emplois fédéraux et les autres grands projets d'aménagement devant faire l'objet d'une approbation de l'utilisation du sol par la CCN.	Le nombre moyen de kilomètres parcourus en véhicules personnels pour se rendre dans les pôles d'emplois fédéraux et en revenir a diminué par rapport au niveau de référence de 2019.	2023-2024	●	La CCN, la Ville d'Ottawa et la Ville de Gatineau lanceront une enquête origine-destination en 2020-2021, qui pourrait fournir des renseignements sur les habitudes de navettage près des pôles d'emplois fédéraux. Les efforts de planification à long terme relatifs aux pôles d'emplois fédéraux tels que le pré Tunney et les Buttes de la Confédération viseront à créer des quartiers complets à usage mixte comptant des bureaux, des habitations et des commerces. La CCN continue de participer à la feuille de route pour la réduction des émissions de carbone dans la région de la capitale nationale de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC). Ce projet définira des possibilités dans le secteur de la mobilité, notamment en ce qui concerne la flotte de véhicules et le navettage du personnel.
	Le pourcentage de véhicules personnels utilisés pour se rendre dans les pôles d'emplois fédéraux et en revenir a diminué par rapport au niveau de référence de 2020.	2023-2024	○	La CCN, la Ville d'Ottawa et la Ville de Gatineau lanceront une enquête origine-destination en 2020-2021, qui pourrait fournir des renseignements sur les habitudes de navettage près des pôles d'emplois fédéraux.
1.3 Promouvoir le réaménagement des friches industrielles excédentaires et des terrains de la CCN adjacents aux stations de transport en commun conformément aux plans de la CCN.	Au moins 23 hectares de terrain font l'objet d'un contrat d'assainissement et d'aménagement.	2023-2024	●	En 2019-2020, 10,78 hectares de friches industrielles (ou contaminées) excédentaires de la CCN adjacentes aux stations de transport en commun ont été vendus pour le projet de train léger de la Ville d'Ottawa. On assainira ces friches au besoin. Le plan directeur conceptuel préliminaire des plaines LeBreton a été approuvé récemment, et la partie la plus contaminée du secteur des parcs sera gérée sur place conformément aux directives provinciales. Le reste du plan sera mis en œuvre par étapes au fil du temps, et on vise à ce que le terrain de la bibliothèque et au moins une autre étape fassent l'objet de contrats d'ici 2023.

MESURES	À QUOI RESSEMBLERA LA RÉUSSITE?	DATE LIMITE	ÉTAT	RÉSULTATS / COMMENTAIRES
1.4  Évaluer les risques des effets des changements climatiques sur les biens, les programmes et les services de la CCN, et élaborer un plan de résilience et d'adaptation aux changements climatiques.	Une étude de recherche sur la patinoire du canal Rideau a été réalisée.	2019-2020		La CCN a conclu une entente avec le Conseil canadien des normes pour réaliser une étude d'évaluation des risques des effets des changements climatiques sur la patinoire du canal Rideau. L'étude, qui devrait débuter en 2020-2021, fournira aussi des recommandations concernant les mesures d'atténuation et d'adaptation. Ce projet a été retardé parce qu'il nécessitait au préalable l'obtention des projections climatiques de la région de la capitale nationale.
	Une étude de recherche sur les biens, les programmes et les services a été réalisée.	2020-2021		Des projections des changements climatiques dans la région de la capitale nationale sont disponibles. Ces données serviront à une évaluation des vulnérabilités des actifs, des programmes et des services de la CCN et des risques auxquels ils sont exposés. Une demande de propositions pour évaluer ces risques et ces vulnérabilités sera publiée en 2020-2021. Toutefois, en raison d'un retard de trois mois dans la réalisation des projections climatiques et des retards entraînés par la pandémie de COVID-19, le projet sera réalisé en 2021-2022.
	Un plan de résilience et d'adaptation aux changements climatiques a été établi.	2022-2023		Les projections des changements climatiques et l'étude de recherche sur les effets sur les biens, les programmes et les services de la CCN (voir ci-dessus) guideront la création d'un plan de résilience et d'adaptation aux changements climatiques.
	Tous les projets de la CCN tiennent compte de l'adaptation aux changements climatiques.	2023-2024		Jusqu'à maintenant, seuls quelques projets et plans ont tenu compte des projections et des effets des changements climatiques, dont ceux de la restauration du sentier des Voyageurs et du sentier de la Rivière des-Outaouais et celui du Plan stratégique du Sentier de la capitale. Les projections des changements climatiques faciliteront l'intégration de mesures d'adaptation dans les projets et les plans. Par exemple, on intégrera l'adaptation aux changements climatiques dans les plans stratégique et opérationnel de la patinoire du canal Rideau.
1.5 Installer des bornes de recharge pour véhicules électriques dans les stationnements de la CCN.	Il y a au moins 10 bornes de recharge pour véhicules électriques sur les terrains de la CCN.	2021-2022		Aucune autre borne de recharge n'a été installée en 2019-2020. On détermine d'autres endroits, et on définit les normes d'utilisation applicables, en vue de faire passer le nombre de bornes de recharge sur les terrains de la CCN de 6 à 10.









Objectif 2 : Un gouvernement à faible émission de carbone

2.1 Effectuer des vérifications de la consommation d'énergie des bâtiments résidentiels, commerciaux et des résidences officielles.	Au moins 75 p. 100 des bâtiments dont est propriétaire la CCN qui consomment de l'énergie ont fait l'objet d'une vérification.	2021-2022		<p>Jusqu'à maintenant, 21 p. 100 des bâtiments dont est propriétaire la CCN qui consomment de l'énergie ont fait l'objet d'une vérification.</p> <p>Pour ce qui est du portefeuille des résidences officielles, 20 p. 100 des bâtiments qui consomment de l'énergie ont fait l'objet d'une vérification jusqu'à maintenant. Aucune autre vérification de la consommation d'énergie n'a été réalisée en 2019-2020, mais une entente a été conclue avec Ressources naturelles Canada pour que 19 bâtiments fassent l'objet d'une vérification en 2020-2021, ce qui portera le pourcentage total de bâtiments vérifiés dans ce portefeuille à 85 p. 100.</p> <p>Jusqu'à maintenant, 27 p. 100 des bâtiments des propriétés résidentielles et agricoles ont fait l'objet d'une vérification. Pour atteindre la cible établie, la CCN augmentera le nombre de vérifications dans le portefeuille résidentiel et agricole et le portefeuille commercial au cours des deux prochaines années.</p>
2.2 Intégrer une analyse des émissions de gaz à effet de serre dans les projets de rénovation et de construction en tenant compte des lignes directrices des meilleures pratiques pour les lieux et les immeubles patrimoniaux. ¹	Une méthode d'analyse des émissions de gaz à effet de serre est adoptée.	2020-2021		La CCN n'a pas encore adopté de méthode d'analyse des options liées à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et elle examine cette mesure à la lumière des exigences de la nouvelle Stratégie pour un gouvernement vert afin d'appliquer les normes de consommation énergétique nette zéro à tous ses projets de nouveaux bâtiments et de rénovations majeures.
	Au moins 75 p. 100 des projets utilisent une analyse des émissions de gaz à effet de serre.	2021-2022		<p>À Rideau Hall, la CCN est à concevoir le premier bâtiment à usage de bureaux du gouvernement fédéral certifié Maison Passive, et elle applique les exigences de consommation énergétique nette zéro pour la restauration du bâtiment de service, d'entreposage et d'entretien de la propriété. Elle a aussi amélioré l'enveloppe du bâtiment à la résidence du lac Mousseau afin d'accroître l'efficacité énergétique de ce bâtiment patrimonial.</p> <p>Sur ses terrains urbains, la CCN a commencé le projet de rénovation du pavillon de la plage Westboro selon la norme de consommation énergétique nette zéro.</p> <p>De plus, les propositions pour construire des immeubles commerciaux sur les terrains de la CCN doivent maintenant intégrer la réduction des émissions et la conception écologique.</p>



1. https://www.historicplaces.ca/media/49490/resilience_fr_20%20juin2016.pdf et <https://www.historicplaces.ca/media/18081/81468-parks-s+g-fre-web2.pdf>.

MESURES	À QUOI RESSEMBLERA LA RÉUSSITE?	DATE LIMITE	ÉTAT	RÉSULTATS / COMMENTAIRES
2.3 Faire le suivi de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments et des terrains de la CCN, y compris des installations nouvellement louées et de celles dont le bail a été renouvelé.	Au moins 75 p. 100 des bâtiments dont est propriétaire la CCN qui consomment de l'énergie ont fait l'objet d'un suivi dans ENERGY STAR Portfolio Manager.	2019-2020	●	La CCN fait le suivi des émissions produites par les bâtiments et les terrains dont elle contrôle entièrement l'exploitation. En 2020-2021, avec l'aide de Ressources naturelles Canada, la CCN commencera à faire le suivi de la consommation d'énergie de ses bâtiments en utilisant le logiciel de gestion d'énergies propres RETScreen, plutôt qu'ENERGY STAR Portfolio Manager, parce que ce logiciel permet d'analyser la faisabilité des projets en plus de la performance énergétique d'un portefeuille. Le projet a été retardé en raison de la taille et de la complexité du portefeuille de la CCN, qui compte plusieurs centaines de biens consommant de l'énergie pour lesquels le niveau de contrôle de la CCN sur l'exploitation varie.
	La CCN a réduit ses émissions de gaz à effet de serre des champs d'application 1 et 2 de 40 p. 100 par rapport à l'année de référence 2005.	2030-2031	●	En 2018-2019, la CCN avait réduit les émissions des bâtiments et des terrains dont elle contrôle entièrement l'exploitation de 57 p. 100 par rapport à l'année de référence 2005-2006. De ce pourcentage, 5 p. 100 sont associés à des changements opérationnels de la CCN, et 52 p. 100 à la décarbonisation des réseaux électriques de l'Ontario et du Québec. Les résidences officielles représentent près de 60 p. 100 des émissions de gaz à effet de serre de la CCN.
2.4 Adopter des normes minimales en matière d'efficacité énergétique et d'utilisation efficace de l'eau pour les travaux de rénovation et de construction réalisés sur les terrains de la CCN, y compris dans ses immeubles patrimoniaux.	Des normes minimales en matière d'efficacité énergétique et d'utilisation efficace de l'eau ont été adoptées.	2021-2022	●	La CCN n'a pas encore adopté de normes minimales en matière d'efficacité énergétique et d'utilisation efficace de l'eau, et elle révisé cette mesure à la lumière des exigences de la nouvelle Stratégie pour un gouvernement vert en vue d'adopter des codes de construction prêts à la consommation énergétique neutre en carbone. À l'heure actuelle, toutes les rénovations réalisées aux résidences officielles ont comme objectif principal d'y réduire la consommation d'énergie. Pour le portefeuille commercial et le portefeuille résidentiel et agricole, les travaux de réfection liés au cycle de vie visent à accroître l'efficacité énergétique et l'utilisation efficace de l'eau.
2.5 Acheter des véhicules à émission nulle ou hybrides pour la flotte de la CCN.	Au moins 75 p. 100 des nouveaux véhicules utilitaires légers achetés chaque année pour faire partie de la flotte sont des véhicules à émission nulle ou hybrides.	2023-2024	●	En 2019-2020, 100 p. 100 des véhicules admissibles achetés pour faire partie de la flotte étaient des véhicules à émission nulle ou hybrides. La CCN a ajouté deux véhicules électriques rechargeables à sa flotte. Au moins deux autres achats de véhicules à émission nulle sont prévus pour 2020-2021. Les véhicules à émission nulle et hybrides représentent 15 p. 100 de la flotte de la CCN.
2.6 Mettre en œuvre une politique d'approvisionnement écologique pour les biens et services.	Une politique d'approvisionnement écologique prévoyant l'analyse du cycle de vie a été adoptée.	2020-2021	○	Les Services d'approvisionnement continuent d'utiliser les Lignes directrices concernant les achats écologiques de la CCN, adoptées en 2012, et travaillent avec leurs clients pour déterminer des considérations environnementales dans le processus d'approvisionnement. La CCN révisera et mettra à jour ces lignes directrices pour qu'elles répondent à l'exigence de la Stratégie pour un gouvernement vert d'inclure des principes d'évaluation du cycle de vie aux politiques d'achat, y compris des critères pour réduire le carbone et les déchets de plastique.
2.7 Investir dans les mesures favorisant les moyens de transport à faibles émissions de carbone afin de réduire les émissions liées au navettage et aux voyages professionnels des employés.	Les émissions de CO ₂ liées aux voyages professionnels effectués par le personnel et les cadres de la CCN font l'objet d'un suivi.	2020-2021	○	La CCN commencera à faire le suivi des émissions liées aux voyages professionnels effectués par le personnel en 2020-2021.
	Le pourcentage des trajets de navettage des employés effectués par des moyens de transport à faibles émissions de carbone a augmenté de 10 p. 100 par rapport au niveau de référence de 2012.	2023-2024	●	De mai à septembre 2019, la CCN a mené une campagne encourageant son personnel à utiliser le vélo pour se rendre au travail. Dans le cadre de cette campagne, elle a participé au défi « Vélo au boulot » d'Envirocentre, publié des vidéos présentant des membres du personnel et leur histoire personnelle concernant le vélo et recueilli des données sur le navettage par des sondages réalisés avant et après la saison de vélo. Au moins 60 p. 100 des répondants au sondage avaient utilisé leur vélo pour se rendre au travail au moins une fois par semaine, et neuf employés avaient commencé à le faire en 2019. Les prochaines campagnes seront élargies pour comprendre tous les modes de navettage durables.
	Le pourcentage des voyages professionnels locaux des employés effectués au moyen de modes de transport à faibles émissions de carbone a augmenté de 10 p. 100 par rapport au niveau de référence de 2012.	2023-2024	○	À l'heure actuelle, la CCN possède deux vélos électriques et sept véhicules à émission nulle ou hybrides servant aux voyages professionnels locaux. La CCN commencera à faire le suivi des voyages professionnels locaux des employés effectués au moyen de ces modes de transport en 2020-2021.

MESURES	À QUOI RESSEMBLERA LA RÉUSSITE?	DATE LIMITE	ÉTAT	RÉSULTATS / COMMENTAIRES
2.8  Réduire la quantité de déchets envoyés aux sites d'enfouissement qui proviennent des aires publiques et des activités de la CCN.	Chaque année, au moins 90 p. 100 des déchets produits par la démolition de bâtiments se trouvant sur des terrains de la CCN sont détournés des sites d'enfouissement.	2018-2019		Tous les contrats de démolition imposent l'application de pratiques de déconstruction et des quatre R (réduire, réutiliser, recycler et récupérer). L'ensemble des travaux de démolition d'immeubles qui ont eu lieu sur les terrains de la CCN depuis 2018-2019 ont permis de détourner 95 p. 100 ou plus des déchets des sites d'enfouissement.
	Chaque année, au moins 80 p. 100 des déchets produits par les activités liées à la patinoire du canal Rideau sont détournés des sites d'enfouissement.	2018-2019		Tous les déchets produits sur la patinoire du canal Rideau sont triés après la collecte afin que toutes les matières recyclables et compostables soient détournées des sites d'enfouissement. Le taux de détournement pour 2019-2020 a été de 78 p. 100. La CCN continuera de travailler avec les concessions alimentaires pour que tous les contenants jetables soient recyclables ou compostables.
	Chaque année, au moins 60 p. 100 des déchets provenant des bureaux de la CCN sont détournés des sites d'enfouissement.	2019-2020		Selon une vérification des déchets réalisée en 2019 au siège social de la CCN, le 40, rue Elgin, et qui comprenait les autres locataires de l'immeuble, le taux de détournement des déchets y est de 72 p. 100. Une nouvelle vérification des déchets pour l'ensemble des bureaux de la CCN sera réalisée en 2020-2021.
	Chaque année, au moins 50 p. 100 des déchets produits lors des grands événements tenus sur les terrains de la CCN sont détournés des sites d'enfouissement.	2019-2020		Le taux de détournement moyen des déchets produits lors des grands événements tenus sur les terrains de la CCN était de 39 p. 100. La CCN mettra en œuvre des projets pour renforcer les capacités en matière de gestion des déchets.
	Chaque année, au moins 60 p. 100 des déchets provenant du corridor du canal Rideau sont détournés des sites d'enfouissement.	2023-2024		La CCN examine actuellement la possibilité d'établir un partenariat pour mettre en œuvre un programme de détournement des déchets dans le corridor du canal Rideau.






Objectif 3 : Infrastructure moderne et résiliente

3.1 Adopter des lignes directrices de gestion des eaux pluviales afin de réduire les effets sur la qualité de l'eau et la quantité d'eau.	Des lignes directrices sur la gestion des eaux pluviales ont été adoptées.	2019-2020		Des lignes directrices sur la gestion des eaux pluviales ont été rédigées en 2019-2020 et seront soumises à l'approbation du conseil d'administration de la CCN au début de 2020-2021.
	Tous les nouveaux projets appliquent des lignes directrices sur la gestion des eaux pluviales.	2023-2024		Les lignes directrices seront appliquées aux nouveaux projets et travaux de rénovation.
3.2  Évaluer les risques d'inondation pour les biens et les opérations de la CCN se trouvant dans les zones inondables de récurrence 100 ans et 350 ans.	Une évaluation des risques d'inondation a été réalisée.	2020-2021		La CCN a amorcé un projet visant à mettre à jour les cartes des zones inondables, et elle évaluera les risques pour ses biens situés dans ces zones dans la deuxième phase du projet. Elle examine aussi des façons d'intégrer au projet les effets des changements climatiques sur les inondations à venir. Le stationnement de 65 places situé à l'angle nord-est des promenades Island Park et Sir-John-A.-Macdonald, qui est adjacent à la berge et qui a été inondé en 2017 et en 2019, a été déplacé à l'extérieur de la zone inondable de récurrence de 100 ans. Ce projet permettra d'améliorer l'habitat riverain et l'expérience des usagers.



Objectif 4 : Énergie propre

4.1 Évaluer le potentiel en énergie renouvelable des terrains et des bâtiments de la CCN afin d'accroître la proportion de systèmes de production d'énergie renouvelable autonomes.	Une évaluation du potentiel en énergie renouvelable des terrains de la CCN a été réalisée.	2020-2021		Les travaux relatifs à cette mesure n'ont pas encore débuté.
4.2  Faciliter la connexion des édifices fédéraux et appartenant à la CCN au réseau énergétique de quartier de SPAC.	Le nombre d'édifices fédéraux et appartenant à la CCN que l'on prévoit connecter au réseau énergétique de quartier de SPAC a augmenté.	2023-2024		La proposition relative au nouvel édifice de Bibliothèque et Archives Canada aux plaines LeBreton prévoit la connexion au réseau énergétique de quartier. On projette aussi de connecter jusqu'à 14 immeubles commerciaux de la CCN au réseau énergétique de quartier mis à niveau.

MESURES	À QUOI RESSEMBLERA LA RÉUSSITE?	DATE LIMITE	ÉTAT	RÉSULTATS / COMMENTAIRES
---------	---------------------------------	-------------	------	--------------------------



Objectif 5 : Lacs et cours d'eau vierges

5.1 Prioriser et restaurer les berges dégradées des cours d'eau et des lacs sur les terrains de la CCN afin d'améliorer l'intégrité des écosystèmes.	Une évaluation du patrimoine archéologique menacé se trouvant sur les terrains riverains de la CCN a été réalisée.	2021-2022		En 2019, la CCN a amorcé la phase 1 de l'évaluation, qui comprend la vérification de 24 sites, de même que de la surveillance et des fouilles de préservation à plusieurs sites. La phase 2 comprendra de la surveillance annuelle continue et des fouilles de préservation, ainsi que l'établissement de partenariats pour préserver des legs archéologiques menacés.
	Les berges dégradées ont été recensées et priorisées.	2019-2020		Toutes les berges dégradées situées dans le parc de la Gatineau, sur les terrains urbains du Québec et sur les terrains des résidences officielles ont été recensées et priorisées. La majorité de celles situées dans la Ceinture de verdure et sur les terrains urbains de l'Ontario a été recensée et priorisée. Un plan de restauration a été dressé pour un segment du ruisseau des rapides Black qui traverse la ferme de recherche de la Ceinture-de-Verdure, en vue d'y établir une zone tampon riveraine de 30 mètres.
	Au moins 25 p. 100 des berges hautement prioritaires ont été stabilisées et restaurées.	2023-2024		En ce qui concerne le portefeuille des résidences officielles, la berge à la résidence du lac Mousseau a été restaurée au moyen de plantes indigènes en 2019. Au parc de la Gatineau, des travaux de restauration sont prévus au lac Meech et seront coordonnés avec les travaux de réfection de la route de la municipalité. En ce qui a trait au portefeuille des terrains urbains de l'Ontario, des travaux de restauration de la berge de l'île Victoria sont en cours. Une section de 300 mètres de la berge nord a été reconstruite à l'été 2019 selon une norme de conception plus élevée, afin qu'elle résiste mieux aux inondations futures. Plusieurs sections des neuf kilomètres de berge qui longent la promenade Sir-John-A.-Macdonald ont été restaurées afin de protéger l'habitat riverain et le sentier.
5.2 Continuer de protéger les zones de végétation riveraine sur les propriétés louées.	Les nouveaux baux conclus chaque année comprennent des mesures de protection des milieux riverains.	2023-2024		Les locataires de propriétés agricoles doivent suivre les pratiques exemplaires de gestion agricole du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario et des offices régionaux de protection de la nature, notamment prévoir une zone tampon d'au moins trois mètres le long des plans d'eau, des étangs, des ruisseaux, des fossés et des cours d'eau. Pour tous les autres types de location, des mesures de protection des milieux riverains doivent être prises pour tout projet réalisé sur les terrains adjacents à la berge.



Objectif 6 : Terres et forêts gérées durablement

6.1 Adopter et mettre en œuvre une stratégie sur les forêts qui tient compte de la valeur du patrimoine naturel et culturel et qui est axée sur la protection des arbres en milieu urbain.	Une stratégie sur les forêts, qui tient compte de la valeur du patrimoine naturel et culturel et qui est axée sur la protection des arbres en milieu urbain, a été adoptée.	2019-2020		Une ébauche de la stratégie sur les forêts a été élaborée en 2019 en collaboration avec des intervenants internes et externes. Au total, quatre consultations ont été menées auprès du public, des intervenants et des communautés algonquines de Kitigan Zibi et de Pikwakanagan. On prévoit mener une autre consultation en ligne auprès du public en 2020. L'achèvement du projet est prévu à la fin de 2020.
	Au moins 100 000 arbres ont été plantés.	2022-2023		En 2019, 12 500 arbres de tailles et d'espèces diverses ont été plantés à 20 endroits de la région de la capitale nationale. Environ 18 000 arbres ont été plantés depuis le début du programme de la CCN visant à abattre les arbres affectés par l'agrile du frêne en 2014-2015. On estime que la CCN plantera environ 36 000 arbres au cours des cinq prochaines années. L'objectif de 100 000 arbres ne pourra pas être atteint en raison d'un manque de ressources et de lieux de plantation. La CCN a amorcé des discussions avec des partenaires potentiels qui pourraient contribuer financièrement aux efforts de plantation d'arbres, car la CCN ne dispose pas actuellement des ressources nécessaires pour atteindre cette cible.
6.2 Contrôler, en collaboration avec les intervenants de la région, la propagation des espèces de plantes envahissantes.	Une approche coordonnée concernant le contrôle des espèces envahissantes a été adoptée.	2020-2021		Dans le portefeuille des terrains urbains de l'Ontario, on a contrôlé la propagation d'espèces envahissantes (alliaire officinale et nerprun) sur une zone de 0,42 hectare avec l'aide d'élèves et d'enseignants de l'école alternative Regina Street. Cette initiative fait partie du projet de gestion de la végétation au lac Mud, lancé en 2015. De plus, la propagation du nerprun a été contrôlée sur une zone de 0,9 hectare adjacente au parc des Rapides-Remic. Diverses espèces indigènes y ont ensuite été plantées et semées. Au parc de la Gatineau, on a retiré la pervenche envahissante sur une zone de 0,04 hectare en collaboration avec les Amis du parc de la Gatineau.
6.3 Favoriser la connectivité des écosystèmes et des habitats naturels dans la région de la capitale nationale.	Des corridors potentiels ont été définis sur les terrains de la CCN et sur les terrains situés à côté ou près de ceux-ci.	2023-2024		Des corridors potentiels ont été définis dans le parc de la Gatineau et sur les terrains urbains du Québec. Un plan de protection et d'action sera élaboré au cours des prochaines années.

MESURES	À QUOI RESSEMBLERA LA RÉUSSITE?	DATE LIMITE	ÉTAT	RÉSULTATS / COMMENTAIRES
6.4 Renouveler le plan d'action sur les ressources naturelles de la CCN, qui prévoit notamment l'amélioration de la biodiversité sur les terrains de la CCN.	Le Plan d'action sur les ressources naturelles de la CCN a été renouvelé.	2018-2019	●	Cette mesure a été entièrement mise en œuvre. Le financement du Plan d'action sur les ressources naturelles a été renouvelé à perpétuité, compte tenu de l'importance de ce programme pour la CCN.
	Au moins 15 projets ont été réalisés.	2022-2023	●	Depuis 2018, 15 projets ont été réalisés dans le cadre de ce programme. Six projets ont été achevés en 2019-2020, dont un programme de surveillance et une analyse des espèces envahissantes, des études sur des espèces en péril, de la recherche sur les pollinisateurs et la restauration de leur habitat, un programme de surveillance du castor et un programme de sensibilisation et de participation des citoyens concernant la conservation de la biodiversité sur les terrains de la CCN.



Objectif 7 : Populations d'espèces sauvages en santé

7.1 Adopter, pour les immeubles et les terrains fédéraux, des normes de conception architecturale et d'aménagement paysager sécuritaires pour les oiseaux.	Des normes sécuritaires pour les oiseaux ont été adoptées.	2019-2020	●	Une ébauche de lignes directrices de conception de bâtiments favorables aux oiseaux a été rédigée. Ces lignes directrices cadrent avec la norme sur les bâtiments respectueux des oiseaux du Groupe CSA, qui a été publiée en juillet 2019 et qui constitue la première norme nationale canadienne à cet égard. Les lignes directrices de la CCN seront soumises à l'approbation du conseil d'administration en 2020-2021. L'échéance du projet a été repoussée pour permettre la prise en compte de la nouvelle norme du Groupe CSA.
	Des normes sécuritaires pour les oiseaux sont appliquées pour tous les nouveaux projets mis en œuvre chaque année.	2023-2024	●	À l'heure actuelle, les propositions des projets assujettis à une évaluation environnementale ou à une approbation fédérale de l'utilisation du sol et du design doivent prévoir des mesures de prévention des collisions d'oiseaux. Une fois que les lignes directrices de conception de bâtiments favorables aux oiseaux auront été approuvées, elles seront intégrées aux lignes directrices générales de conception à l'intention des promoteurs de projets internes et externes. En 2019, la CCN a commencé à évaluer ses bâtiments quant aux risques de collision d'oiseaux qu'ils présentent. Jusqu'à maintenant, près de 100 bâtiments ont été évalués, et on a lancé un projet visant à réduire les collisions d'oiseaux au Centre des visiteurs du parc de la Gatineau.
7.2 Acquérir des données sur la classification écologique des terrains et les analyser en vue de localiser et de protéger l'habitat potentiel d'espèces en péril.	Des données ont été acquises et analysées concernant les aires naturelles désignées.	2021-2022	○	Des ressources financières ont été réservées à la réalisation de cette mesure en 2021-2022.
	Des données ont été acquises et analysées concernant d'autres terrains naturels.	2023-2024	○	Des ressources financières ont été réservées à la réalisation de cette mesure en 2022-2023.
7.3 Créer un programme d'aménagement paysager favorable à l'habitat des pollinisateurs.	Des lignes directrices sur l'habitat des pollinisateurs ont été adoptées.	2020-2021	●	Un projet visant à créer des lignes directrices sur l'habitat des pollinisateurs a été lancé. Dans le cadre du projet, on a tenu un atelier sur la restauration de l'habitat des pollinisateurs en avril 2019. Afin d'accroître l'habitat des pollinisateurs, la CCN a planté des espèces végétales favorables aux pollinisateurs lors de la restauration de terrains après des projets de démolition.
	Le nombre d'hectares de nouvel habitat des pollinisateurs a augmenté.	2022-2023	●	En 2019, 0,5 hectare de terrains de la CCN a été converti en habitat de pollinisateurs. Dans une zone située à l'est du parc des Rapides-Remic, qui était envahie par le nerprun, on a planté des arbres et des arbustes indigènes et semé un mélange de plantes favorable aux pollinisateurs.
7.4 Établir des lignes directrices afin de réduire la mortalité de la faune sur les routes.	Un projet de recherche a été réalisé pour guider la prise de décisions concernant l'incidence des routes sur la faune.	2023-2024	●	En 2019, la CCN a mené un projet pilote dans le parc de la Gatineau pour surveiller la mortalité animale sur les promenades.



Objectif 8 : Alimentation durable

8.1 Créer une campagne de promotion des aliments produits localement sur les terrains de la CCN.	Une campagne de promotion des aliments produits localement a été lancée.	2020-2021	●	En 2019, la CCN a lancé une campagne sur les médias sociaux dans la foulée de la campagne de promotion des aliments produits localement lancée en 2018. La campagne permanente comprend des cartes et des dépliants sur les fermes, du contenu Web et la promotion des fermes de la Ceinture de verdure lors de conférences et d'activités publiques.
8.2 Élaborer une stratégie de production alimentaire relative aux terrains urbains pour compléter la Stratégie en matière d'alimentation et d'agriculture durable.	Une stratégie de production alimentaire a été créée.	2022-2023	○	Les travaux relatifs à cette mesure n'ont pas encore débuté.
	Cinq nouveaux partenariats ont été établis pour mettre en œuvre la stratégie de production alimentaire relative aux terrains urbains.	2022-2023	○	Les travaux relatifs à cette mesure n'ont pas encore débuté.

MESURES	À QUOI RESSEMBLERA LA RÉUSSITE?	DATE LIMITE	ÉTAT	RÉSULTATS / COMMENTAIRES
8.3 Améliorer la conservation et la qualité du sol et des ressources en eau.	Cinq projets mis en œuvre (projets appliquant les meilleures pratiques de gestion, projets pilotes ou projets de recherche) visent à acquérir et à analyser des données sur la santé et la qualité des sols.	2023-2024	●	Deux projets visant à améliorer la qualité du sol et à conserver les ressources en eau sur les terres agricoles sont en cours. Depuis 2018, la CCN a aidé cinq fermes de la Ceinture de verdure à faire une transition vers la culture biologique et a installé des systèmes de drainage souterrain sur 242 hectares de terres agricoles. En plus d'améliorer la qualité du sol et de l'eau, ces projets permettront d'accroître la productivité de ces terres et de faciliter la transition de la monoculture conventionnelle à la production d'aliments locaux.
8.4 Diversifier les cultures sur les terres agricoles servant à des activités de monoculture, et accroître la production alimentaire sur les terres agricoles existantes de la Ceinture de verdure.	Une évaluation a été réalisée concernant les aliments produits ou qui pourraient être produits sur les terres de la CCN (type, qualité et quantité).	2020-2021	●	En 2019, la CCN a effectué une enquête sur ses terres agricoles pour évaluer les types d'agriculture qui y sont pratiqués. Des enquêtes de suivi seront réalisées pour mieux évaluer la production alimentaire sur les terres agricoles de la CCN.
	Au moins 200 hectares de terres agricoles existantes de la Ceinture de verdure ont été convertis pour la production alimentaire.	2021-2022	●	En 2019, 138 hectares de terres agricoles de la Ceinture de verdure ont été convertis pour la production alimentaire, ce qui fait passer le nombre total d'hectares convertis pour ce type de production à 461.



Objectif 9 : Rapprocher les Canadiens de la nature

9.1 Établir de nouveaux partenariats avec des organismes locaux afin de réaliser des programmes et des projets de sensibilisation et de participation des citoyens concernant la conservation de la nature et de la biodiversité sur les terrains de la CCN.	Le nombre de bénévoles, de participants et de visiteurs dans les parcs et les espaces verts de la CCN a augmenté grâce à de nouveaux partenariats.	2020-2021	●	Deux nouveaux partenariats ont été établis au parc de la Gatineau pour rapprocher les Canadiens de la nature. Un partenariat avec Parkbus a contribué à rendre plus équitable l'accès au parc de la Gatineau, et un nouveau partenariat avec MOBI-O a permis de promouvoir la sécurité des personnes et des animaux sur les promenades. Ces programmes étaient offerts concurremment avec plusieurs autres programmes publics visant à rapprocher les Canadiens de la nature, y compris des programmes scolaires, des programmes destinés aux nouveaux Canadiens, des programmes d'initiation au camping, la Journée des parcs et le Carnaval d'hiver. Le projet de gestion de la végétation au lac Mud, qui visait à contrôler les espèces végétales envahissantes dans cet important habitat naturel en milieu urbain, a été une réussite grâce à la participation de 56 élèves du primaire qui y ont consacré plus de 60 heures de bénévolat. La Division des affaires autochtones de la CCN a participé à des programmes de sensibilisation avec la Société pour la nature et les parcs du Canada visant à faire participer 40 jeunes des Premières Nations à des activités de conservation de la faune au parc de la Gatineau et aux abords de la rivière des Outaouais.
9.2 Promouvoir l'accessibilité des parcs et des espaces verts de la capitale par les transports en commun.	Une évaluation concernant l'accessibilité des espaces verts a été réalisée, et des recommandations pour accroître leur accessibilité par les transports en commun ont été formulées.	2021-2022	○	Les travaux relatifs à cette mesure n'ont pas encore débuté, mais on a examiné les options de transport durable offertes aux visiteurs lors de l'élaboration du Plan directeur du parc de la Gatineau, afin d'améliorer l'équité dans l'accès au parc et la qualité de l'expérience des usagers et de réduire les effets des véhicules sur le parc. La CCN contribue aussi à l'examen de la politique de la Ville d'Ottawa pour améliorer l'accessibilité des espaces verts, comme la Ceinture de verdure, par l'utilisation de modes de transport écologiques.
9.3 Travailler avec des partenaires et le secteur privé pour installer de nouvelles stations de vélopartage dans les espaces verts urbains de la CCN.	Le nombre de stations de vélopartage sur les terrains de la CCN a augmenté.	2022-2023	●	La CCN continue ses discussions avec la Ville d'Ottawa et la Ville de Gatineau en vue d'adopter une approche régionale pour offrir ce service public.



Objectif 10 : Collectivités sûres et en santé

10.1 Assainir les sites les plus prioritaires se trouvant sur les terrains de la CCN dans le cadre du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux.	Au moins 1,5 hectare de terrain a été assaini.	2023-2024	●	On a mis l'accent sur l'assainissement du site contaminé le plus prioritaire de la CCN, soit l'île Victoria. En 2019-2020, 0,5 hectare de terrain a été assaini.
10.2 Évaluer des solutions de rechange à l'utilisation de pesticides chimiques sur les terrains de la CCN en vue de réviser les politiques et les pratiques actuelles.	Une évaluation a été réalisée concernant l'utilisation de pesticides sur les terrains de la CCN.	2020-2021	●	Une évaluation des pesticides utilisés sur les terrains de la CCN a débuté et se poursuivra en 2020-2021.
	La politique de la CCN sur les pesticides a été révisée.	2022-2023	○	L'information recueillie dans le cadre de l'évaluation des pesticides utilisés sur ses terrains aidera la CCN à formuler des recommandations pour modifier sa politique sur les pesticides afin de continuer à protéger la santé humaine et l'environnement.

Glossaire

Achats écologiques : Approche des achats d'entreprise dans laquelle les impacts environnementaux des biens et services, en plus du prix et de la qualité, jouent un rôle important dans les décisions d'achat.

Adaptation aux changements climatiques : Ajuster les décisions, les activités et la pensée en fonction des changements climatiques observés ou prévus, afin de réduire les dommages ou de tirer parti de nouvelles possibilités offertes.

Assainir : Retirer les contaminants du sol, des eaux souterraines, des sédiments ou des eaux de surface pour en éliminer tout danger pour les humains et la faune.

Biodiversité : Toutes les variétés d'animaux, de végétaux et autres espèces vivantes qui habitent dans un milieu, n'importe où sur la planète.

Capital naturel : Stocks de ressources naturelles, terres et écosystèmes qui fournissent un éventail de ressources et de flux de services écosystémiques nécessaires à la vie sur terre.

Décarboniser : Réduire la quantité de gaz à effet de serre produits par un bien ou qui résultent d'un processus.

Démolition verte : Processus de démantèlement d'un bâtiment de manière à ce que le plus grand nombre possible de ses éléments puissent être recyclés ou réutilisés, plutôt que d'être envoyés dans des sites d'enfouissement.

Détournement des déchets : Réduction, réutilisation et recyclage des déchets menant à la réduction des déchets envoyés aux sites d'enfouissement.

Développement durable : Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

Eaux pluviales : Eau de pluie, fonte des neiges ou toute autre forme de précipitation qui a touché le sol ou toute autre surface.

Écosystème : Unité d'organismes interdépendants qui partagent le même habitat.

Efficacité énergétique : Désigne l'efficacité avec laquelle l'énergie est utilisée dans un but donné. Par exemple, l'exécution d'une fonction similaire ou la prestation d'un niveau de service similaire (ou meilleur) avec une consommation d'énergie moindre par unité est considérée comme une amélioration de l'efficacité énergétique.

Énergie propre : Désigne les sources d'énergie renouvelable, les technologies nucléaires, de captage et de stockage du carbone, ainsi que la réduction de la demande grâce à l'efficacité énergétique.

Énergie renouvelable : Énergie provenant de sources inépuisables, comme le soleil (énergie solaire), le vent ou les vagues (énergie marémotrice), ou qui peut être reconstituée naturellement avant d'être épuisée, comme la biomasse et le débit des cours d'eau (énergie hydroélectrique).

Équité sociale (ou justice sociale) : Désigne le concept d'une société qui accorde aux individus et aux groupes un traitement juste et une part équitable des avantages de la société. Dans ce contexte, la justice sociale est fondée sur les concepts de droits de la personne et d'équité. En vertu de la justice sociale, tous les groupes et tous les individus bénéficient de droits importants tels que la protection de la santé et des normes minimales de revenu.

Espèces en péril : Espèces végétales ou animales ayant un statut spécial au niveau fédéral ou provincial parce qu'elles sont vulnérables à l'extinction. Les espèces peuvent être inscrites sur la liste des espèces préoccupantes, menacées, en voie de disparition, disparues du pays ou disparues.

Friche industrielle : Propriété commerciale ou industrielle abandonnée, inutilisée ou sous-utilisée où les actions passées ont causé une contamination de l'environnement, mais qui a encore un potentiel de réaménagement ou qui offre d'autres possibilités économiques. Les friches industrielles sont généralement situées dans les zones urbaines.

Gaz à effet de serre : Gaz tels que l'oxyde nitreux (N₂O), le méthane (CH₄) et surtout le dioxyde de carbone (CO₂) qui s'accumulent dans l'atmosphère et agissent pour retenir la chaleur atmosphérique, contribuant ainsi au changement climatique.

Gestion des eaux pluviales : Processus qui traite de la composante des eaux de ruissellement de surface en zones urbaines qui sont ou seraient recueillies au moyen d'égouts pluviaux municipaux séparés.

Intendance : Gestion des ressources de telle sorte qu'elles puissent être transmises avec intégrité aux générations futures.

Pollinisateur : Animal, comme un oiseau ou un insecte, qui transporte le pollen d'une plante à l'autre.

Résilience : Capacité d'un système social ou écologique à absorber les perturbations tout en conservant la même structure de base et les mêmes modes de fonctionnement, la capacité d'auto-organisation et la capacité de s'adapter au stress et au changement.

Services écosystémiques : Services que l'homme tire de fonctions écologiques telles que la photosynthèse, la production d'oxygène et la purification de l'eau.

Site contaminé : Terrain qui contient des substances chimiques (p. ex. métaux lourds ou produits pétroliers) qui peuvent présenter un risque pour la santé humaine ou l'environnement, ou qui dépassent les niveaux établis dans les politiques et les règlements.

Système énergétique de quartier : Système composé d'installations centrales qui chauffent les bâtiments avec de l'eau chaude ou de la vapeur et refroidissent les bâtiments avec de l'eau glacée. L'eau circule à travers des tuyaux souterrains reliés en boucle. Ce procédé consomme moins d'énergie et est plus efficace que l'utilisation d'équipement dans chaque bâtiment.

Participez

Chaque résident de la région de la capitale nationale a un rôle à jouer pour bâtir une région de la capitale nationale plus verte et durable. Que vous fassiez partie du milieu des affaires de la région, que vous soyez actif dans votre quartier ou que vous souhaitiez rendre votre foyer plus écologique, vos efforts sont essentiels à notre réussite commune.

Restez branchés

Consultez la [page Web sur notre stratégie de développement durable](#) pour vous abonner à notre bulletin électronique et obtenir d'autres renseignements au sujet de nos niveaux de référence et des progrès réalisés. Vos commentaires et suggestions sur la façon dont la CCN pourrait renforcer ou améliorer ses efforts en matière de durabilité sont les bienvenus.

Pour en apprendre davantage à ce sujet ou pour participer à ces efforts, communiquez avec nous.

Courriel : info@ncc-ccn.ca

Téléphone : 1-800-465-1867 (sans frais)

ATS : 1-866-661-3530 (sans frais)

Courrier : 40, rue Elgin, pièce 202,
Ottawa (Ontario) K1P 1C7



Commission de la capitale nationale

40, rue Elgin, pièce 202, Ottawa, Canada K1P 1C7
Téléphone : 613-239-5000 • Ligne sans frais : 1-800-465-1867
ATS : 613-239-5090 • ATS sans frais : 1-866-661-3530
Télécopieur : 613-239-5063 • Courriel : info@ncc-ccn.ca
www.ccn-ncc.gc.ca

*Stratégie de développement durable
Rapport annuel 2019-2020*